

RAPPORT SUR L'APPLICATION DE L'ARTICLE 15 DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE.

Les membres du Conseil suivants m'ont déclaré avoir suivi la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale dans les délais prescrits, conformément à l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Monsieur Jean-Pierre Charuest, maire

Madame Sylvie Lemonde, conseillère district Louis-S.-St-Laurent

Madame Patricia Sévigny, conseillère district Rivière Moe

Madame Danielle Lanciaux, conseillère district Cochrane

Monsieur Marc-André Desrochers, conseiller district Rivière Coaticook

Monsieur Benoît Bouthillette, conseiller district Hatley

Monsieur Réjean Mégré, conseiller district Pomeroy

Philippe De Courval, M.A., OMA

Greffier-trésorier

Directeur général